

Déroulement de la formation au catégorie <A1 et A2> du permis de conduire



Préambule

Le permis A1 autorise la conduite des motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.

Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique de conduite.

Depuis le 2 juin 2016, la catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage d'un cyclomoteur, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de cyclomoteurs sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Enjeux Permis A1 - A2 1/4

La formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LA FORMATION THEORIQUE

Si votre dernier permis obtenu date de plus de cinq ans, vous devez passer l'Examen Théorique Motocyclette (ETM).

Depuis le 01 mars 2020, l'ETM remplace l'ETG pour les candidats aux permis A1 et A2.

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur parmi les thèmes suivants :

1. Les dispositions légales en matière de circulation routière
2. Le conducteur
3. La route
4. Les autres usagers de la route
5. La réglementation générale
6. Les éléments mécaniques liés à la sécurité
7. Les équipements de protection et éléments de sécurité
8. Les règles d'utilisation du véhicule dans le respect de l'environnement

Enjeux Permis A1 - A2 2/4

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

Le déroulement de l'examen théorique

Pour passer l'examen du code, il vous faut avoir :

- au moins 16 ans dans le cadre du permis A1
- 17 ans dans le cadre du permis A2

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ainsi que de votre convocation. L'épreuve se passe au sein d'un établissement agréé (La Poste, SGS) et dure un peu moins d'une heure. Une série de 40 questions sous format d'images fixes ou de vidéos portent sur les règles de circulation et de conduite d'une moto et sur les bons comportements du conducteur. Si vous réalisez 5 fautes ou moins, vous avez réussi votre examen.

Les résultats sont adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve à l'école de conduite qui vous informera de la réussite ou non de l'examen.

Valable 5 ans ou 5 épreuves pratiques.

LA FORMATION PRATIQUE

Elle se compose de deux parties :

- La première : hors circulation : elle dure au moins 8 heures sur la piste privée de l'auto-école, afin de maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée
- La seconde : en circulation : elle dure au moins 12 heures en circulation afin de conduire en conditions réelles et aussi variées que possible (trafic, météo, voies rapides...). L'apprentissage portera sur le partage de la chaussée avec les autres usagers, prise de l'information, trajectoire de sécurité en virage.

Le déroulement de l'examen pratique

Pour vous présenter à l'examen pratique du permis de conduire, vous devez avoir :

- au moins 16 ans si vous passez la catégorie A1
- 18 si vous passez la catégorie A2

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

1. hors circulation
2. en circulation

Vous êtes à chaque épreuve accompagnés par un des enseignants de la catégorie « deux roues » de l'école de conduite. Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

Enjeux Permis A1 - A2 3/4

L'objectif de l'épreuve HORS CIRCULATION est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en CIRCULATION est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites
- négocier des virages
- changer de direction
- franchir des intersections
- utiliser des voies d'accélération et de décélération
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Information au public

Le document « Enjeux et déroulement de la formation à la catégorie A1 et A2 du permis de conduire » est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.